

A&A ENTERTAINMENT

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL)

au capital social de 500 €

5 BOULEVARD DE TREVES 57070 METZ

RCS METZ 948870043

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Le 17/12/2025

Pierre-Alexandre Halali,

Agissant en qualité d'associé unique de la Société (ci-après l' « **Associé Unique** »),

A pris les décisions suivantes :

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par l'Associé Unique du transfert du siège social de la Société, qui sera désormais situé au 1 Rue Bernard Stalter 67114 Eschau, en remplacement de l'ancien siège social, situé au 5 BOULEVARD DE TREVES 57070 METZ à compter du 11/08/2025.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 2

Il est pris acte par l'Associé Unique de l'adjonction d'une activité à l'activité existante de la Société à compter du 11/08/2025.

L'activité de la Société est désormais :

Créateur de contenu sur les réseaux sociaux Boutique en ligne

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 3

En conséquence du transfert de siège social objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par l'Associé Unique de modifier l'article relatif au siège social dans les statuts de la Société.

En conséquence de la modification de l'activité de la Société, objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par l'Associé Unique de modifier l'article relatif à l'objet social dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 4 : Pouvoir

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Pierre-Alexandre Halali, Associé Unique